Image not found or type unknown

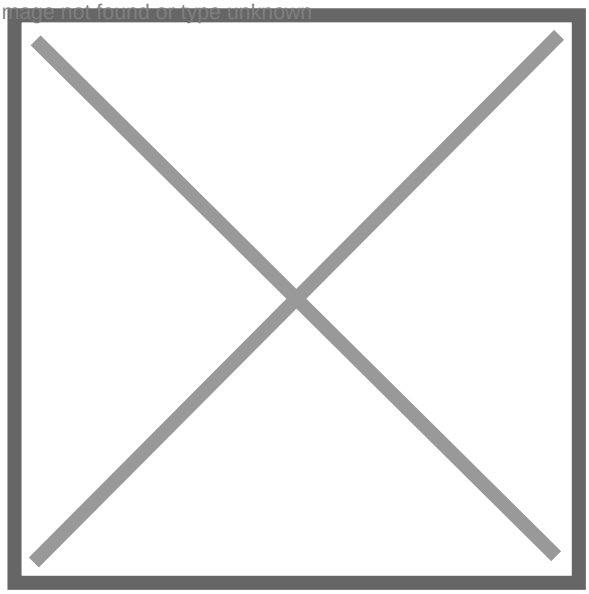

Accident de la circulation,tiers inconnu, fcga?

Par **JANkhayyam**, le **16/12/2010** à **13:04**

Bonjour,

Je viens exposer mon cas ici pour savoir si je peux me lancer dans d'eventuelles demarches futures aupres d'un avocat

Mon cas est un accident de la circulation, sans collision avec le tiers, mais qui est responsable car a entrainé mon accident, et a pris la fuite.

Les circonstances:

Accident du 26/11/2010

Je suis motard, donc j'etais sur ma moto lors de l'accident. Je rentrais du travail pour aller mangé chez moi.

Je roulais tranquillement sur une double voie en centre ville (Montpellier), un automobiliste etait sur la voie de gauche, j'etais dans son angle mort.Cette personne se rabas sur ma voie, me coupant litteralement la route, j'ai freiné et manoeuvré pour l'eviter, ce que j'ai fais, mais qui a entrainé une chute.La personne a pris la fuite.

Suite a l'accident, Arret de travail de 1 semaine qui a etait reconduit jusque ici
(dates : 26/11 au 17/12 par coup de 1semaine) avec pour notes, une entorse cheville droit, dermabrasion severe sur les genoux, hematomes...

Je suis d'abord aller porter plainte, cependant, pas de numero de plaque, pas de temoin, donc le policier ma fait une main courante pour que je revienne plus tard si j'ai des infos.

en consequence je suis aller mettre des affiches d'appel a temoin sur les lieux de l'accident et j'ai eu une personne qui m'a appelé concernant l'accident.

Je retourne a ce moment voir la police, et cette fois ci, je ne peux pas porter plainte car on ne peut prouver que la personne est "en connaissance" de la gene qu'elle a causé, donc on ne peut pas parler strictosensu de "delit de fuite", mais cependant il ma confirmé que cela n'enlevais rien a la responsabilité du tiers non identifié...

Je suis assuré en TOUT RISQUES, et j'aimerais donc faire appel au Fond Commun de Garanti des Assurances pour etre indemnisé vis a vis du prejudice moral, physique, et financier que j'ai subis...

Cependant je ne sais pas si je peux esperer avoir quelque chose vu la relative gravité des blessures corporelles (n'empeche pas les douleurs intenses)
Etant en tout risque, puis je faire appel a l'assistance juridique de mon contrat? Ou dois je contacté mon propre avocat et le communiqué a mon assurance?

C'est la premiere fois que je vais faire ce genre de demarche et je m'y connais absolument pas...

Merci infiniment pour votre aide et desolé pour la longueur du message mais je pense que tout raconter permet de bien analyser la situation et donc de produire de meilleur estimations de la viabilité de mon action

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés